

Commission nationale de toponymie (CNT)

Référence : CNIG/CNT 2017.98
Date : 25 août 2017
Affaire suivie par : Elisabeth Calvarin ; Pierre Jaillard
Téléphone : +33 (0)6 84 03 91 39
Courriel : e-calvarin@wanadoo.fr ; rapporteur.cnt@gmail.com ; pierre@jaillard.net
Nombre de pages : 2

Objet : 11^e Conférence sur la normalisation des noms géographiques et 30^e session du Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG)

Les réunions citées en objet se sont tenues du 7 au 18 août 2017 au siège des Nations unies à New York (États-Unis) ; la France y fut représentée par le rapporteur de la Commission nationale de toponymie (CNT) du Conseil national de l'information géographique (CNIG).

Méritent attention la demande d'amendement et les sujets relatés dans le compte rendu, qui ont été examinés lors de la séance plénière de la CNT du CNIG du 22 septembre 2017.

1. Demande d'amendement

En vue du rapprochement avec le groupe *United Nations Committee of Experts on Global Geospatial Information Management* (UNGGIM), le Groupe d'experts des Nations unies pour les noms géographiques (GENUNG, en anglais UNGEGN) se transformera en un nouvel organe des Nations unies sur la base d'une résolution adoptée lors de la dernière séance plénière de la 30^e session, vendredi 18 août 2017 au point 6 de l'ordre du jour « Réflexion sur le passé, le présent et l'avenir : Projet de résolution déposé par le Président de la onzième Conférence des Nations unies sur la normalisation des noms géographiques », coté E/CONF.105/L.3.

Après la présentation du Président du GENUNG relative à la résolution à adopter, la France est intervenue pour dire que ne mentionner que la notion de normalisation risquait de faire prévaloir indûment cet objectif sur celui de préservation du patrimoine culturel immatériel représenté par les toponymes, qu'elle comprenait que cette préoccupation ne pouvait être proposée dans la résolution à ce stade sans bloquer le processus, mais qu'il serait nécessaire d'en tenir compte dans la préparation des textes et règles de procédure subséquents.

MM. William Watt, président du GENUNG, et Stefan Schweinfest, directeur de la division Statistiques aux Nations unies, ont alors demandé à la France de leur faire, avec copie au Secrétariat, une proposition d'amendement aux Statut et Règles de procédures « *Statute and Rules of Procedure of the United Nations Group of Experts on Geographical Names* », coté GEGN/30/2, avant octobre 2017.

2. Compte rendu

Romanisation : nouveau système pour l'arabe

Un nouveau système de romanisation de l'arabe, qualifié de « système unifié de romanisation de l'arabe - système de Beyrouth de 2007 », est en cours d'élaboration pour remplacer le système dit de Beyrouth (1972). Ce système, destiné à tous les pays ayant l'arabe en partage, serait soumis à la Ligue arabe, puis les pays se prononceraient à titre individuel.

Enfin, une fois adopté à l'unanimité des pays concernés, il serait appliqué dans leurs propres cartographies.

Ce système, fondé sur l'arabe littéraire, tend à rendre chacune des nuances dialectales de l'arabe, dans une perspective plus universitaire que pratique. Sa complexité le rendrait en effet difficilement applicable, non seulement en français, mais aussi dans de nombreux pays arabophones, qui y semblent réfractaires.

Par ailleurs, il serait en contradiction avec les recommandations relatives à la sauvegarde des toponymes issus des langues ou variantes régionales.

Ayant noté les hésitations interarabes liées à cette romanisation et le système existant ayant déjà fait ses preuves, la France n'a pas pris part au vote ; elle ne soutient pas la proposition d'un système techniquement compliqué, financièrement coûteux, inutile voire illusoire pour le grand public. Elle estime du reste garder sa liberté d'utiliser son propre système même si la recommandation aboutissait.

Langues orales

À la suite du panel axé sur les langues orales du continent africain, la France, qui avait obtenu des Nations unies que les toponymes soient considérés comme éligibles au patrimoine immatériel de l'humanité au sens de l'UNESCO, se verrait chargée de conduire un groupe (ou sous-groupe) consacré à la transcription des langues orales ou à alphabets compliqués issus d'alphabets phonétiques internationaux. Le but de ce nouveau groupe concernerait la compréhension et la préservation des toponymes oraux.

Néologie : noms de pays, noms de divisions administratives et noms locaux

Lors d'une réunion tenue en marge de la 11^e Conférence, Danielle Henripin, coordinatrice du service Terminologie des Nations unies, en présence de Leo Dillon (États-Unis), de Jean-Yves PirLOT (Belgique) et d'une de ses collaboratrices, a soulevé certaines questions toponymiques sur lesquelles son service, purement linguistique, souhaite un appui, et qu'elle souhaite voir résoudre par une coopération suivie avec la CNT du CNIG, pour traiter en français :

- 1- les divisions administratives de 1^{er} ou de 2^e ordre de certains pays ;
- 2- les noms de lieux que les pays ne transmettent qu'en anglais à son service, qui doit les traduire dans les cinq autres langues officielles aux Nations unies.
- 3- Quant aux noms locaux, difficiles à obtenir, son service et le groupe de travail « Noms de pays » du GENUNG souhaitent que la France tente de les récolter par le biais des ambassades, de l'Unesco, des maisons de la culture, etc., tous les pays étant représentés à Paris.

Terminologie : mots nouveaux dans le *Glossaire de termes pour la normalisation des noms géographiques* du GENUNG

L'équipe spéciale pour l'Afrique propose d'enrichir le *Glossaire* de plusieurs termes en français, ou d'en préciser certaines définitions.

Cette initiative appellerait une relecture attentive des propositions de termes et de définitions, une démarche plus scientifique avec référence à plusieurs sources, peut-être une certaine maîtrise du français, etc.

Visa	Date	Nom	Organisme
Validation	25 septembre 2017	Pierre JAILLARD	Président de la CNT du CNIG